

■ Assurance contre les maladies graves

Qu'est-ce qu'une assurance contre les maladies graves?

Une assurance contre les maladies graves est un contrat que l'assuré signe en vue de recevoir une somme forfaitaire en espèces s'il reçoit un diagnostic de l'une des maladies graves énumérées dans la police d'assurance. La police peut exiger que l'assuré survive pendant un nombre minimum de jours après le diagnostic de la maladie. Le propriétaire de la police accepte de verser un montant de prime stipulé, pour un montant forfaitaire de prestation défini dans le cas d'une maladie grave déterminée.

L'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (sauf au Québec). Au Québec, l'assurance et les rentes sont offertes par l'Agence d'assurances Edward Jones (Québec) Inc.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Habituellement, la compagnie d'assurance verse une commission à Edward Jones lorsque vous payez la prime de l'assurance contre les maladies graves. La commission peut varier en fonction de la compagnie d'assurance émettant la police, du type de couverture fourni par la police et du montant de la prime payée. Le montant de la prime que vous payez dépend des options et du montant de la couverture que vous sélectionnez, de votre âge, de votre sexe, de votre état de santé, de l'historique de santé de votre famille et d'autres facteurs.

Dans la majorité des cas, la commission est fondée sur un pourcentage fixe de la prime de la première année et inclut également une prime de rendement. Edward Jones reçoit également des commissions de renouvellement annuelles pendant un certain nombre d'années.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions/ primes et commissions de renouvellement versées par la compagnie d'assurance à Edward Jones. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.